

COMMISSION STATUT ARBITRAGE

ADDITIF au Compte Rendu du 20 Septembre 2023

1- Courriers :

- Oyonnax ATT : La Commission valide votre demande de 1 mutation supplémentaire en équipe Sénior 1.

2- Informations :

- Afin de ne pas être en infraction au Statut de l'arbitrage en fin de saison, les clubs actuellement en défaut ont la possibilité de régulariser leur situation s'ils présentent le ou les arbitres manquants et qu'en cas de réussite, ceux-ci arbitrent au moins **9 matchs** pour un arbitre sénior et **7 matchs** pour un jeune arbitre ou féminine.

- A titre expérimental et jusqu'à cette saison 2023/2024, un club pourra bénéficier d'une dérogation pour que 2 joueurs-arbitres (maxi 3) effectuent les 18 journées d'arbitrage. Et ainsi compter comme 1 arbitre officiel.

Ces joueurs-arbitres pourront être désignés le samedi soit sur des matchs U18 soit sur des matchs seniors le samedi ou dimanche.

Le club ne bénéficiera de cette dérogation que **cette saison uniquement**.

Ces joueurs-arbitres devront suivre la formation initiale d'arbitrage et sont soumis aux obligations du chapitre 1 – Titre 2 du Statut de l'Arbitrage

- Clubs, rapprochez-vous de la Commission des Arbitres pour la formation de vos nouveaux arbitres.

Rappel :

Tous les arbitres doivent exercer dans le District de l'Ain

Toute mutation d'arbitre doit être validée par la Commission du Statut de l'Arbitrage

3- Clubs de District en défaut au statut de l'arbitrage au mois d'Octobre 2023 :

A : Arbitre AS : Arbitre plus de 21 ans au 01/01/2024 JA : Jeune Arbitre

Niveau	Club	N° Club	Obligation Au 31/10/2023	Actuel	Manque	Observations
D1	Guereins Genouilleux AS	533355	2AS	1AS	1AS	
	Jassans Frans Football	582242		1AS	1AS	
	St Martin du Mont ES	514055		0AS	2AS	
D2	Curtafond Confrançon FC	542555	1AS	0AS	1AS	
	Ent.S. Val De Saône	514369				
	Hautecourt Romanèche AS	529286				
	Olympique de St Denis les Bourg	530041				
	Serrières Briord - Villebois FC	552904				
D3	Bagé Le Chatel AS	515885	1A	0A	1A	
	Olympique Buyatin	553706				
	St Laurentin AS	525874				
	St Maurice de Gourdans FC	519471				
D4	Bourg ACCFT	561241	1A	0A	1A	
	Bresse Nord FC	582674				
	Chaneins Isn FC	560482				
	Chazey Bons AS	519781				
	CO du Plateau	545637				
	Priay FC	521796				<i>sous réserve *</i>
	St Etienne/Chalaronne AS	537224				
	St Cyr US	519729				
	Veyle Vieux Jonc FC	547601				
D5	Cormoz St Nizier FC	546299	1A	0A	1A	<i>sous réserve *</i>
	Dortan Lavancia AS	525314				
	Haut-Revermont FC	547569				
	Leyment FO	581888				
	Sermoyer FC	519166				
	Virieu FCT	564462				

*** sous réserve** : En attente de validation du dossier médical d'arbitre. Une fois validé, le Club sera retiré de la liste.

Valserine FC : 1 mutation supplémentaire en équipe Seniors 1

Oyonnax ATT : 1 mutation supplémentaire en équipe Seniors 1

Si vous constatez des erreurs dans ce tableau, merci de les signaler rapidement par mail au District.